

L'ÉLECTEUR

JOURNAL DU SOIR

PLAMONDON & Cie, Editeurs-Propriétaires.

BUREAUX: 34, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-chef.

F. BELLAZARD
Magasin d'épicerie
FONDÉ EN 1866
5 RUE D'ARLEQUIN
TABACCO
Dépot de
264 R.
JEAN
MONTAGNE
ESTÉ
Journaux
QUEBEC.

QUEBEC, 14 JUILLET 1885

Aujourd'hui 14 juillet, les Français commémorent avec enthousiasme le 96e anniversaire de la prise de la Bastille. A Montréal, à Québec, les colonies françaises célèbrent leur fête nationale avec toute la solennité possible, par des banquets, des pique-niques, etc.

Le *Globe* reproduit le récit complet des actes de barbarie commis par les troupes du gouvernement sur les blessés Métis au lendemain de la bataille de Batoche, récit que nous avons publié nous-mêmes, et se joint à nous pour réclamer une enquête.

Il faut, dit-il, laver l'honneur national de cette souillure. Il faut que les coupables soient punis, et que les innocents ne portent pas la solidarité de pareilles atrocités.

Honneur au grand journal libéral pour avoir ainsi le courage de braver les préjugés et d'affirmer hautement les sentiments de justice qui distinguent la cause qu'il défend!

Par son bill des franchises, le gouvernement a dépouillé les conseils municipaux du privilège de préparer les listes électorales de leurs localités. A l'avenir, un jeune avocat sera nommé dans chaque comté, par le gouvernement, pour exécuter cette besogne. Il recevra, dit-on, tant en salaire, qu'en frais de voyage pour faire l'examen des propriétés, une somme de \$2,500 par an, ou \$12,500 pour les cinq années que durent chaque parlement.

C'est donc plus d'un demi-million de piastres par an, ou plus de deux millions et demi de piastres pour chaque parlement, que le pays va payer pour faire faire par de jeunes avocats ce que les conseils municipaux ont fait jusqu'aujourd'hui avec beaucoup plus de compétence et à la satisfaction générale.

Mais c'est infâme, dira-t-on? Personne ne le conteste. La presse conservatrice a été unanime à protester. Les sénateurs conservateurs de notre province se sont tous insurgés, l'hon. M. de Boucherville, l'hon. M. Trudel, l'hon. M. Bellerose, l'hon. M. Armand, etc.

Mais aux communes, il ne s'en est trouvé que deux dans les rangs conservateurs qui aient eu le courage de leur opinion, MM. Dupont et Gigault. Les autres se moquent avec cynisme de la censure du public. "Nous savons", bien, disent-ils, que c'est un projet monstrueux, mais notre servilité nous donnera droit à notre part des souscriptions électorales que le gouvernement prélève chaque année sur les contrats publics pour emporter les élections, et avec ces souscriptions nous n'aurons pas de peine à écarter de nouveau les candidats libéraux dont toute la fortune consiste en arguments et en discours."

L'expérience du passé justifie malheureusement ce langage. Pour une centaine de mille piastres distribuées pendant les élections de 1881, on a fait consentir la province à se laisser dépouiller jusqu'aux os.

Nous est avis, cependant, que les choses ont bien changé depuis, qu'il y a un réveil de l'opinion qui pourrait étonner plus d'un de ces mandataires qui trafiquent des intérêts les plus sacrés de leurs constituants.

Il est donné à peu d'hommes de se voir chargés d'autant d'honneurs à la fois que notre estimable confrère, M. Beau-grand, directeur de la *Patrie*.

Simple journaliste, encore jeune homme, il s'est vu porté par la faveur populaire à la mairie de la métropole commerciale du Canada. On lui apprend ces jours-ci que le gouvernement français vient de lui conférer la croix de la Légion d'Honneur.

Notre confrère voudra bien accepter nos cordiales félicitations.

En réponse à une interpellation de l'hon. M. Blake, Sir John a déclaré hier que la prorogation n'aurait proba-

blement pas lieu avant lundi prochain.

N'y a-t-il donc dans toute la province un seul journal ministériel capable de nous dire ce qu'est devenu le million réclamé par le gouvernement provincial sur le subside voté l'an dernier par le parlement fédéral?

Encore une fois, est-ce le gouvernement local qui en fait cadeau à ses amis d'Ottawa, ou bien est-ce le gouvernement fédéral qui nous le souffle?

Il semble que le montant est assez respectable pour qu'on doive daigner en informer le public, surtout après avoir fait autant de bruit à ce sujet à la dernière session de l'Assemblée Législative.

Les journaux conservateurs publient avec beaucoup d'emphase le discours de Sir John sur les troubles du Nord-Ouest, qui débute comme suit:

"Sir John McDonald—M. l'Orateur, que l'hon. monsieur, dans son grand discours, ait accusé le gouvernement avec raison, ou qu'il ait démontré qu'il est coupable de maladministration, c'est ce que je laisse à décider à la chambre et au pays. Mais il y a une chose sur laquelle ne peuvent hésiter à se prononcer ni un côté de la chambre, ni l'autre, c'est que l'hon. monsieur a préparé gratuitement un admirable programme pour l'avocat de Riel, à Regina.

"L'hon. monsieur de l'autre côté prend un air moqueur, mais cette chambre verra, M. l'Orateur, si lors du procès, la substance, la base et la résistance des discours de la défense ne seront pas puisés dans le discours de l'hon. monsieur. (Écoutez, écoutez.) Depuis le commencement de la session, dans chaque retour qu'il a demandé, l'hon. monsieur a montré qu'il n'avait qu'un but, un but misérable, détestable, celui de trouver une cause contre le gouvernement, plutôt que de faire rendre justice aux habitants du Nord-Ouest. (Écoutez, écoutez.) Je demande surtout à cette chambre si le discours de l'hon. monsieur n'a pas été d'un bout à l'autre une justification, une apologie et une excuse de la révolte du Nord-Ouest?"

"M. Cameron (Huron)—Vous êtes les criminels..."

On voit que le premier ministre fait un crime au chef libéral de s'être constitué le défenseur des prisonniers métis. On voit qu'un député libéral important du Haut-Canada, M. Cameron, a interrompu Sir John pour lui dire devant la chambre: "C'est vous qui êtes le criminel et non les métis."

Cependant les journaux conservateurs de notre province applaudissent au discours de Sir John et injurient les députés libéraux qui ont défendu la population métisse.

Traîtres, serviles et lâches!!

Est-il possible que le Parlement va s'ajourner sans avoir ordonné une enquête sur les actes de brigandage et de barbarie commis par un certain nombre de nos soldats au lendemain de la bataille de Batoche?

Le *Courrier du Canada* n'a pas un mot à dire du détournement du Pacifique de la province de Québec.

Il consacre ses colonnes à la justification de M. des Houx, directeur du *Journal de Rome*.

Que voulez-vous? Ces gens-là considèrent que la presse qui condescend à entretenir ses lecteurs d'intérêts de ce genre, tels que le terminus du Pacifique, nos réclamations provinciales, sont des fourvoyés, et que les seuls journalistes dignes de ce nom sont ceux qui ne s'occupent que des questions religieuses.

Veut-on se faire une idée de la sincérité de M. Landry, député de Montagny?

Pendant qu'il dénonce le gouvernement en chambre, parce qu'il détourne le chemin du Pacifique de la province de Québec, son journal à Québec, le *Novelliste*, n'a pas un mot à dire contre le gouvernement à ce sujet.

LA SEANCE D'HIER AUX COMMUNES

La chambre des communes a consacré sa séance d'hier à diverses interpellations ainsi qu'à la considération du mode à adopter pour récompenser les volontaires qui ont fait la campagne du Nord-Ouest.

En réponse à M. Vail, l'hon. M. McLellan a dit que toute la question des pêcheries serait prochainement soumise à la chambre.

Sir John a expliqué que les négociations n'étaient pas encore complètement terminées et que lorsque la question serait soumise au parlement, la chambre verrait que le gouvernement a agi avec habileté et pour le plus grand bien du pays dans ces négociations.

En réponse à M. Royal, Sir John a dit que le gouvernement s'occupait en ce moment de la nomination de commissaires chargés de constater les pertes subies par les colons et les métis pendant la dernière insurrection, et que le gouvernement avait déjà accordé des secours aux familles métisses les plus nécessiteuses.

En réponse à M. Mills, Sir John a dit que le gouvernement se proposait d'ouvrir des négociations avec les provinces du Manitoba, d'Ontario et de Québec, afin d'en venir à une entente commune au sujet de la frontière nord de ces deux dernières provinces, et que cette entente serait soumise au parlement Impérial pour ratification.

M. Blake avait donné avis de vingt questions au ministère sur des sujets se rattachant aux réclamations des Métis, à l'arpentage des terres dans le Nord-Ouest, mais les réponses à ces questions ont été remises au lendemain.

Voici quelques-unes des questions que posera M. Blake:

A-t-on répondu à la lettre de M. Pearce du 19 mars 1884, concernant le règlement des réclamations au sujet des lots de rivière, en ce cas qui a fait cette réponse et à quelle date a-t-elle été faite?

Des instructions ont-elles été données subséquemment à la lettre de M. Pearce du 19 mars 1884, touchant le mode de règlement des réclamations au sujet de lots de rivière, et si oui, quand et par qui l'ont-elles été?

Quand les plans-études du St Laurent et des environs ont-ils été adressés à M. Dock?

Le gouvernement a-t-il reçu quelque communication de l'archevêque Taché exprimant son opinion sur la question des Métis, qui n'ait pas encore été déposée sur le bureau, et quand?

Une réponse a-t-elle été faite à la lettre adressée par le Père André à Sir John A. Macdonald, le 16 janvier 1883; si oui, quand l'a-t-elle été?

Les résolutions accordant 320 acres de terres aux soldats qui ont servi au Nord-Ouest, contiendront les dispositions suivantes: Que toute personne ayant droit, d'après les résolutions précédentes, de choisir et de se faire inscrire pour 230 acres de terre, comme *homestead* par elle-même ou par son substitut, de la manière et aux termes et conditions ci-dessus prescrites pourra, si elle le désire, recevoir au lieu de terre, du scrip au montant de \$80, lequel sera accepté en paiement d'aucunes terres fédérales offertes en vente, de droit de préemption ou de la vente de terres de la Puissance louées pour pâturages ou pour la coupe du foin, mais toute personne désirant prendre du scrip, tel que prescrit ci-dessus, devra donner avis de son intention au ministre de l'intérieur, le ou avant le premier jour de juin 1886.

Aujourd'hui, le gouvernement soumettra à la chambre le budget supplémentaire, qui contiendra, croit-on, un nouvel aide aux chemins de fer de Québec et du lac St Jean, de St Jérôme, de la Gatineau et du Canada Atlantique, depuis Valleyfield jusqu'à St Jean.

ACTUALITES

C'est aujourd'hui un fait admis que les libéraux des autres provinces se joignent aux Canadiens-Français pour sauver la tête de Riel, que réclament les toriers avec rage et avec exaspération.

C'est M. Blake, leur chef, qui se fait

le défenseur des Métis devant la chambre. C'est le *Globe*, le principal organe du parti libéral au Canada, qui réclame du gouvernement de pourvoir aux frais de défense de Riel et qui démolit l'acte d'accusation dressé contre lui.

Cependant, pas un mot dans toute la presse conservatrice de notre province pour seulement constater la chose.

Au contraire, cette même presse crache des injures à ceux que leur montant de la sympathie et exaltent ceux qui veulent les écraiser.

Il n'y a que deux députés conservateurs qui ont voté pour les amendements Laurier et Langelier contre les résolutions du Pacifique. C'est M. Shanley, le nouveau député de Grenville, et M. Cimon, député de Charlevoix.

La *Minerve* et la *Presse* conseillent à leurs lecteurs de souscrire en faveur de la défense des prisonniers Métis.

L'hon. M. Chapleau a été assez bien hier, pour se rendre à Sherbrooke.

Il se rendra à Québec vendredi pour s'embarquer le lendemain pour l'Europe.

MM. Lemieux et Fitzpatrick sont arrivés à Winnipeg hier et doivent partir aujourd'hui même pour Regina.

L'hon. F. Langelier partira ce soir pour Inverness pour assister au piquenique politique qui doit y avoir lieu demain.

La frégate anglaise le *Northampton* est entrée en rade à 10 heures ce matin; elle avait pour pilote l'habile marin M. Joseph Pouliot, maire de St Jean de l'Île d'Orléans.

Nous apprenons avec plaisir que M. le Dr A. Vallée, qui souffrait depuis quelque temps d'une indisposition assez sérieuse, est bien mieux à présent.

Il est probable que le 9e bataillon partira de Winnipeg demain pour Québec. En ce cas, il serait ici au vers le milieu de la semaine prochaine.

Un comité nombreux et important a été nommé hier soir pour organiser une réception magnifique aux volontaires du 9e.

La Batterie A a reçu l'ordre positif de stationner trois mois à Battleford. La Batterie B restera pendant le même intervalle à Prince-Albert.

Nous apprenons avec plaisir que la souscription pour la défense des prisonniers métis marche admirablement à St Sauveur.

On nous apprend que, dans le cas où les avocats de Riel plaideraient la folie de leur client, le rév. M. Laliberté, curé de St Michel de Bellechasse, serait appelé en témoignage à l'appui de ce plaidoyer. Le rév. M. Laliberté était le directeur spirituel de Riel pendant le séjour de ce dernier à l'asile de Beauport.

M. C. A. Lebel, avocat de Montréal, est en villégiature à St Laurent, Île d'Orléans.

Le steamer *Union* partira demain matin pour Chicoutimi et les ports intermédiaires.

L'hon. Wm. McDougall, d'Ottawa, l'un des juriconsultes les plus distingués du pays, prétend que tous les précédés faits jusqu'à présent dans la cause de Riel sont une farce et qu'ils seraient immédiatement mis de côté par un tribunal supérieur dans le cas où Riel serait condamné.

La récompense que le gouvernement propose de donner à chaque volontaire qui a fait la campagne du Nord-Ouest consistera en 320 acres de terre, ou un scrip de \$80.

Nous lisons dans la *Patrie*:

"M. Louis Fréchette a donné, jeudi dernier, sa démission comme rédacteur de la *Patrie*.

M. Fréchette ne sera plus responsable des articles qui paraîtront dans le journal soit comme rédacteur en chef,

soit comme collaborateur à la chronique de CYPRIEN.

Tous les lecteurs de la *Patrie* regretteront, comme nous le regrettons nous-mêmes, la décision de notre sympathique camarade et ami.

M. P. M. Sauvalle sera son successeur à la rédaction du journal."

Nous regrettons profondément le départ de M. Fréchette, car il était non seulement l'un des écrivains qui faisaient le plus honneur au journalisme de ce pays, mais il était aussi l'un des champions les plus habiles et les plus vigoureux de la cause libérale.

Nous espérons que l'éloignement de M. Fréchette de la presse ne sera que temporaire.

Ceux de nos abonnés dont l'abonnement expire demain, le 15, sont priés de renouveler au plus tôt, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du journal.

Il est probable que le gouvernement fédéral va porter l'indemnité des députés de \$1,000 à \$1,500.

Le *Canadian Gazette* de Londres dit tenir de la plus haute autorité que le Pacifique et le Grand-Tronc en sont venus à une entente parfaite.

Nous doutons fort que ce soit là un arrangement dans l'intérêt du public, car le commerce va perdre le bénéfice de la concurrence des deux lignes.

L'hon. sénateur Trudel se propose d'interpeller le gouvernement au Sénat au sujet du procès de Riel: il veut d'abord lui demander de modifier la loi de manière à instruire le procès des rebelles devant douze jurés au lieu de six, puis demander de l'assistance pour les familles jetées dans la misère par l'insurrection, afin de les empêcher de mourir de faim ou de s'expatrier.

LETTRE DU NORD-OUEST

Calgary, 6 juillet 1885.

Nous venons de recevoir du général Middleton l'ordre de retourner à Winnipeg.

Dans quelques jours, nous aurons le plaisir et la joie de revoir nos braves amis de Québec.

Maintenant que la guerre est terminée et que la paix est rétablie, nous sommes tous joyeux et contents de retourner dans nos foyers.

Nous serons de retour vers le 20 juillet.

Nous allons donc quitter bientôt notre cher Calgary, où nous avons passé deux mois en garnison. Les citoyens nous ont témoigné de la sympathie et des égards; nous avons rencontré ici de amis dévoués qui ont su apprécier nos services.

Je ne puis passer sous silence l'hospitalité cordiale et bien connue des officiers de la police montée. Je dois spécialement mentionner le nom de mon bon et brave ami le major Dowling.

Depuis notre arrivée ici, ce monsieur n'a cessé de nous traiter avec tous les égards possibles. Il s'est toujours montré extrêmement poli, affable et bienveillant pour tout le monde. Souvent le major Dowling nous a rendu de grands services; connaissant parfaitement le pays et étant au courant de tous les événements, il était toujours en état de nous fournir les renseignements dont nous avions besoin.

Le major Dowling remplit l'importante charge qu'il occupe avec beaucoup d'habileté et à la satisfaction générale il est toujours à son poste.

Comme la force de la Police doit être augmentée, je n'ai nul doute qu'on lui accordera la promotion qu'il mérite si dignement. C'est un des plus anciens officiers et un homme d'une haute expérience qui peut rendre d'immenses services.

Tous les officiers du 9e bataillon ont rencontré en lui un ami dévoué et sincère, un gai et aimable compagnon; nous éprouvons tous un profond regret de nous séparer d'un aussi charmant ami.

Le rév. P. Lacombe est venu nous saluer avant notre départ; il était visiblement ému; il a toujours été très bon pour nous.

Dimanche dernier, tout le bataillon a assisté en corps aux vêpres. Le Rév. P.

Lacombe nous fit un très joli discours d'adieu.

Après le repas, le bataillon s'est rendu au cimetière, où nous avons fait une prière sur la tombe du soldat Marois...

Nous partons demain matin pour les Montagnes Rocheuses. De là nous retournerons directement à Winnipeg et de là à Québec, par la voie des grands laes.

Au revoir, à bientôt.

CAPT. PINAULT.

LA PRESSE CONSERVATRICE ET LE NORD-OUEST

La presse conservatrice française semble avoir pour mot d'ordre de jeter la responsabilité des affaires du Nord-Ouest sur l'opposition. Contraste frappant avec ce qu'elle disait au début de ces troubles...

Elle a commencé par accuser le gouvernement MacKenzie d'avoir refusé justice aux Métis, et par ce déni de justice, semé le premier germe de la récolte.

Dans le discours de Sir John, devant lequel la Minerve se pâme d'enthousiasme, aucune des accusations, aucune des preuves, aucun des arguments de M. Blake n'est réfuté.

Un député conservateur, le Dr Orton, a dit que la cause de M. Blake devait être bien mauvaise, puisqu'il lui a fallu sept heures pour essayer d'établir la culpabilité du gouvernement.

C'est parce que les méfaits du ministère étaient si considérables, que le discours de M. Blake a été si long, et cependant il n'a touché qu'aux principaux.

Maintenant on va plus loin. Le correspondant du Mail accuse les libéraux d'avoir envoyé des émissaires pour soulever les métis, et qu'il serait facile d'en faire la preuve devant un comité parlementaire.

Une pareille accusation ne peut qu'exciter notre mépris.

Quels ont été les chefs de la révolte? N'est-ce pas Riel qui abandonnait son siège à Sir George Cartier, en 1872? N'est-ce pas Dumont, que la Minerve, se faisait un honneur, il n'y a pas longtemps, de compter au nombre de ses lecteurs assidus?

Il faut que les lecteurs des journaux conservateurs soient de fiers imbéciles, s'ils avalent de pareilles bourdes.

Messieurs les conservateurs désirent un comité parlementaire sur les affaires du Nord-Ouest. On se rendra à leurs désir l'année prochaine, et, devant ce comité, il sera prouvé clair comme le jour que c'est la politique de demain d. Sir John, qui est la cause de la révolte du sang versé et des millions dépensés.

Voilà l'accusation que le parti libéral a lancée et que ses chefs ont prouvée.

NAPOLEON.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire complet de la langue française, par P. Larousse, 30e édition illustrée et complétée par un dictionnaire historique et géographique du Canada, édition spéciale pour le Canada; — près de 1400 pages. — Editeurs: Beauchemin & Valois, libraires-imprimeurs, 256-258, rue St Paul, Montréal, 1885.

La maison Beauchemin et Valois, de Montréal, vient de publier un ouvrage dont le besoin se faisait sentir et qui sera certainement bien accueilli par tout le monde. Le petit Larousse qu'elle offre au public est en effet un livre de première utilité dans presque toutes les mains.

Le mérite de Larousse n'est guère contestable. Ceux qui ne connaissent pas l'ouvrage n'auront qu'à jeter un

coup-d'œil sur la préface des éditeurs français pour se mettre au fait de l'exécution intelligente du travail qu'il exigeait.

Mais il y a plus: à Larousse, déjà si classique, déjà si populaire dans les institutions enseignantes, les entrepreneurs éditeurs montrealais ont eu l'heureuse idée d'ajouter un Dictionnaire historique et géographique du Canada, dans le but de rendre leur livre mieux approprié aux besoins des maisons d'éducation qui sont adoptés dans notre pays. Leurs prévisions n'ont pas été déçues. En effet, ils nous apprennent, dans une lettre qui accompagne le gracieux envoi de l'ouvrage, qu'au milieu de beaucoup d'éloges que leur a valu cette publication, M. l'abbé Huart, préfet des études au séminaire de Chicoutimi, leur déclarait il y a quelque temps que le supplément dont nous venons de parler comble une lacune. Plus récemment, le nouveau préfet des études au petit séminaire de Québec, M. l'abbé O. E. Mathieu, les félicitait d'avoir ajouté à Larousse "si répandu au Canada, un complément tout-à-fait indispensable à tous ceux qui s'occupent de notre chère patrie," et, tout en constatant que le nouveau dictionnaire aurait "surtout sa place dans l'humble pupitre de nos écoliers," M. l'abbé Mathieu affirmait de plus que cet ouvrage "sera d'un très grande utilité à tous les hommes d'étude et d'affaires."

Muni de telles appréciations, le nouveau livre, fruit de plusieurs années de travail et de patientes recherches, recevra partout le meilleur accueil.

Pour notre part, nous sommes heureux de le placer en évidence sur notre table de travail, fiers de pouvoir montrer aux étrangers une aussi honorable manifestation de l'esprit d'entreprise de nos libraires canadiens.

SOUSCRIPTION POUR LA DÉFENSE DE RIEL

A MONTRÉAL

Nous lisons dans la Patrie d'hier:

"A une assemblée de citoyens tenue au bureau de M. L. O. David, samedi, le onze juillet courant, il a été proposé et résolu que les citoyens soient invités à souscrire pour venir en aide aux prisonniers impliqués dans les troubles du Nord-Ouest en subvenant aux dépenses de leur procès; que tous les journaux soient priés d'ouvrir des listes de souscriptions à cette fin; et que MM. Jérôme Perrault, J. O. Dupuis, Chas C. de Lorimier et L. O. David soient chargés de remettre à qui de droit les fonds recueillis."

L'ECOLE DES ARTS ET MÉTIERS

Les citoyens de Québec apprendront sans doute avec plaisir que les travaux de construction de notre future Ecole des Arts et Métiers, ont été repris le printemps dernier avec une nouvelle vigueur, et qu'ils sont maintenant en pleine voie de progrès; il est certain maintenant qu'à l'automne on entrera en possession du nouveau local.

On sait que le terrain sur lequel on érige la nouvelle école est celui où s'élevait autrefois la fabrique de chaussures de M. Woodley, sur le côté sud de la rue Saint-Joachim, coin de la ruelle Stuart, faubourg Saint-Jean. Ce terrain qui mesure 414 pieds de front sur autant de profondeur, est un don généreux de l'honorable M. J. G. Ross, lequel n'a pas seulement donné le terrain, mais aussi tous les matériaux de construction qui s'y trouvaient: ruines de l'ancienne fabrique dont nous avons parlé. On estime à \$5,000 la valeur du don fait par l'honorable M. Ross, la moitié étant formée des matériaux qui étaient sur le terrain, et qui ont pu être utilisés dans la construction du nouvel édifice.

Ce nouvel édifice, dont M. Peachy est l'architecte, aura 70 pieds de façade sur la rue Saint-Joachim, sur 30 pieds de profondeur, avec un avant-corps de 35 pieds, au centre, en arrière; il comprendra un sous-sol élevé, un rez-de-chaussée et un étage. A l'intérieur, deux grandes salles de 27 pieds sur 44, destinées aux cours ou conférences publiques, et pouvant aussi servir de salles d'exposition de dessin, occuperont la partie centrale du corps principal et l'avant-corps. Il y aura dans le sous-sol une vaste salle d'atelier pour les travaux manuels des élèves. Quatre salles destinées aux classes de dessin occuperont le reste de l'édifice.

Nous n'avons pas besoin d'énumérer ici les nombreux services que l'Ecole des Arts et Métiers est appelée à rendre à la classe ouvrière et à la jeunesse de notre ville; le public intelligent a compris depuis longtemps toute l'importance et toute l'utilité d'une pareille institution.

A quelque point de vue que nous envisagions l'Ecole des Arts et Métiers,

nous reconnaissons son utilité; non-seulement elle offre aux ouvriers, la facilité d'acquiescer les connaissances théoriques et pratiques dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs métiers ou professions, mais elle contribue aussi grandement à donner à la jeunesse, surtout à la jeunesse pauvre, le goût de l'étude et des choses utiles, et à développer chez le peuple le sentiment du beau; en outre, elle contribue, dans une certaine mesure, à détourner bon nombre de jeunes gens des futilités et même du vice où l'oisiveté et l'ignorance pourraient les entraîner.

On se demande naturellement où la section québécoise du Conseil des Arts et Manufactures prend les fonds nécessaires à la construction du vaste édifice dont nous avons donné plus haut la description; c'est ce à quoi nous allons répondre.

On estime que l'édifice seul, lorsqu'il sera complété, coûtera \$13,500; le Conseil de Québec a reçu en pur don: de la part de l'honorable M. Ross, des matériaux de construction pour une valeur de \$2,500, et, de la part du conseil des Arts et manufactures de la province, \$5,000, partie de l'allocation annuelle que le conseil reçoit du gouvernement provincial, et dont il a bien voulu, pour une année, se dépourvoir en faveur de la construction de notre école; il reste donc à trouver, pour compléter l'édifice, une somme de \$6,000.

Nous croyons qu'on se propose de faire un appel à la générosité des citoyens, en ouvrant une liste de souscription dans le but de se procurer les fonds nécessaires à l'achèvement de l'édifice en question; en reconnaissance des dons qui seront fait à l'institution, on fera inscrire les noms des principaux donateurs sur une tablette de marbre, qu'on fera placer dans le grand vestibule de l'entrée principale, et ceux de tous les donateurs indistinctement, dans un registre spécial.

Ceux qui donneront en faveur de la nouvelle école des Arts et Métiers n'ont pas à craindre que plus tard l'édifice serve à un autre but que celui pour lequel il est construit, car une clause spéciale de l'acte de donation du terrain dit expressément qu'on ne pourra jamais changer la destination première de l'édifice.

Nous applaudissons à l'idée d'une souscription en faveur de la nouvelle école, et nous avons confiance que la recette sera digne du noble motif que l'on a en vue. L'école des Arts et Métiers, une fois terminée comme elle doit l'être, sera un véritable ornement, une précieuse acquisition pour notre ville.

En parcourant l'histoire de tous les pays du monde civilisé, nous trouvons dans chacun un grand nombre de bienfaiteurs qui savent toujours venir en aide à l'établissement d'institutions consacrées à l'instruction populaire et gratuite.

Les Etats-Unis, pour un exemple, comptent les siens en grand nombre. Nous mentionnerons entre autres Benjamin Franklin, Etienne Girard et George Peabody, nés de parents pauvres, abandonnés dès leur bas âge à eux-mêmes, mais qui, une fois arrivés à de grandes richesses, devinrent les patrons de l'instruction et les bienfaiteurs des pauvres, en léguant la plus grande partie de leur fortune à des institutions d'enseignement gratuit.

Pour donner une idée de la grande générosité de ces bienfaiteurs de la classe pauvre, il nous suffira de signaler ici les legs seuls de Peabody, qui s'élevaient à \$570,000; dont \$70,000 furent consacrés à la fondation d'un institut et d'un lycée dans sa ville natale, Danvers; puis en 1856, le don énorme de \$500,000 pour la fondation d'un institut à Baltimore, spécialement dédié aux sciences, à la littérature et aux arts.

Avant de terminer, nous devons dire que nous trouvons aussi en Canada de ces hommes qui savent toujours venir en aide à une institution vraiment utile et profitable à l'enseignement du peuple, surtout quand cette éducation a pour but de développer et favoriser davantage toutes les industries et manufactures de notre pays.

Espérons qu'un bon nombre de citoyens à l'aise suivront l'exemple de l'hon. M. Ross, se feront un devoir même une gloire de contribuer à la création d'une aussi belle et aussi utile institution que celle qui fait le sujet de cet article.

ANNONCES NOUVELLES

Soirée instructive et amusante. Grande kermesse. Soumissions demandées. Les célèbres pianos Knabe—L. E. N. Pratte. Déménagés—Bernard & Allaire. Le Montmagny—Capt. D. Lord. Pèlerinage à Ste Anne. Ligne de la malle Royale—A. Gaboury. Articles de modes—Glover, Fry & Cie. Voyages de plaisir. Vente à l'enchère d'un moulin à farine. A vendre—Cyrille Tessier.

NOUVELLES LOCALES

AUJOURD'HUI 14 JUILLET: S. Bonaventure—Lever du soleil à 4 h. 11, coucher à 7 h. 31. Quarante-Heures demain à St Laurent, Ile d'Orléans. Temps: clair et chaud, nuit fraîche—Thermomètre: 85°.

LA MEDAILLE D'OR

Voici les noms des élèves du couvent des Soeurs de la Charité qui ont mérité la médaille d'or, à la fin de l'année scolaire qui vient de se terminer; ce sont: Mlles Maria Dugal et Georgiana Lachance, de Québec; Julia Dumont, de St André; et Alma Bourgoing, de Tadoussac.

UN NOUVEAU BUREAU DE POSTE

Un nouveau bureau de poste vient d'être ouvert à St François, comté de Beauce, côté nord-est de la rivière. M. Renaud, marchand, en est le directeur.

BÉNÉDICTION

A St Evariste de Forsyth, comté de Beauce, dimanche dernier, a eu lieu la bénédiction d'un magnifique calvaire sur la terre de M. Ursurien Beaudoin, riche cultivateur de l'endroit. Plus de 300 personnes de la localité et des environs y assistaient. Le sermon de circonstance fut prononcé par le rév. M. N. Proulx.

ECHAPPE BELLE

Un brave cultivateur de Tadoussac, du nom de William Hovington, qui tend une pêche au saumon à la Pointe Rouge, a failli être enterré vif avec le plus jeune de ses fils, par un éboulement, causé par l'abondance de la pluie dans la nuit de mardi à mercredi derniers. Une glacière, qui se trouvait à peu de distance de la maisonnette dans laquelle le père Hovington et son fils étaient couchés, a été complètement détruite, et la maisonnette elle-même, arrachée violemment de ses fondations, a été en grande partie détruite, et les débris ont été transportés à environ quatre-vingts pieds plus loin. Chose merveilleuse à dire, la toiture est restée intacte, et c'est sous cet abri vraiment providentiel que le père Hovington et son fils ont pu passer le reste de la nuit, heureux, après tout, d'être sortis sains et saufs d'un danger qui pouvait leur coûter la vie.

L'ASSOCIATION PHARMACEUTIQUE

Le conseil de l'association pharmaceutique de la province de Québec a élu les officiers suivants: Président—M. E. Giroux de Québec; 1er vice-président—M. J. D. Lambrosse; 2ème vice-président—M. S. Lachance; Trésorier—M. A. Manson; Assistant-trésorier et secrétaire régis-traire—M. W. Ahern.

UN BEAU CARILLON

La paroisse de St Henri de Lauzon vient de faire l'acquisition d'un carillon de trois magnifiques cloches représentant un poids total de 4,853 livres. La plus grosse pèse 2,097 livres; la deuxième, 1,568 et la troisième 1,188 livres. Ces cloches ont été importées de Londres, de la maison Mears et Stainbenk, par M. N. S. Hardy, libraire, basseville.

La bénédiction aura lieu vers la fin du présent mois.

TERRIBLE CHUTE DE VOITURE

Ce matin, rue Fraser, à Lévis, un triste accident s'est produit. M. Jacques Chingue, commerçant à Beaumont, passait en voiture en cet endroit, lorsque l'un des timons s'est brisé par accident, la voiture a dévié et est allée donner sur un poteau de télégraphe où elle s'est brisée. Le cheval, en tombant, s'est cassé les pieds de devant et il a fallu abattre la pauvre bête sur place. Le choc a été assez violent pour jeter à bas de voiture M. Chingue, qui s'est fracturé une jambe et s'est infligé des blessures très graves.

VOLE AUDACEUX

Samedi soir, à 6 heures, une femme de St Ambroise, nommée Garneau, après avoir vendu quelques produits sur le marché Jacques-Cartier, s'était arrêtée devant un magasin d'épicerie, pour payer quelques effets qu'elle y avait achetés. Elle avait laissé sa voiture contenant des effets d'épicerie, un paquet de marchandises, le tout évalué à \$7 ou \$8; une blouse et une écharpe. Quand elle revint à sa voiture, quelques instants après, tout avait disparu. On peut juger du désespoir de cette pauvre femme qui avait ainsi perdu tout le bénéfice de sa journée et peut-être de sa semaine.

La police a retrouvé plus tard sur la voie ferrée, un panier vide et dans lequel Mme Garneau avait mis ses effets d'épicerie. C'est à peu près tout ce qu'elle en aura.

ENCORE UN NOYE RETROUVE

M. le coroner Clément a tenu une enquête le 7 du courant sur le corps d'un noyé au Cap Déboulé, à 8 milles de la Petite-Rivière. On pense que c'est le corps d'un nommé Thomas Bouchard, du Port au Persil.

PONTS EMPORTEES

Le pont sur la rivière Baude, sur le parcours du chemin maritime sur la côte nord, et au moins huit autres ponts de moindres dimensions, ont été emportés par la crue subite des eaux.

C'est un dommage de plusieurs centaines de piastres.

TELEGRAPHE ET TELEPHONE

M. H. McHugh, inspecteur du service des signaux du département de la Marine, est de retour en ville après avoir présidé aux réparations de l'ancien câble télégraphique et en avoir fait immerger une partie à neuf. Il a aussi établi un service téléphonique à la Grosse Ile, qui relie la résidence du surintendant médical à l'hôpital et aux autres dépendances de la Quarantaine.

PELERINAGES

Les paroissiens de St Nicolas, St Agapit, St Etienne, St Lambert ont fait hier un pèlerinage à la bonne St Anne, sous la direction de M. l'abbé Montminy. Les pèlerins se sont arrêtés au retour à Saint Pétronille, où ils sont allés prier au sanctuaire de Sainte Philomène.

L'Echos de Laurentides dit qu'il y aura, le 20 du présent mois, à Sainte-Anne de Beaupré, un grand pèlerinage, des paroissiens de la Baie Saint-Paul.

Aujourd'hui, c'est le tour des paroissiens du Rév. Père Whelan, d'Ottawa, à bord du Canada.

SOIREE

Une rare occasion de s'amuser, tout en contribuant à une bonne œuvre, s'offre à nos lecteurs. Le R. P. Marsan, O. M. I. du collège d'Ottawa, se trouvant dans sa ville natale pour quelques jours, donnera une grande soirée lundi soir, dans la salle du conseil de St-Sauveur.

Vues magnifiques expériences étonnantes, belle musique, tout contribuera à en faire une des plus belles soirées qui se soit donnée en cette ville.

Nous apprenons qu'à la demande de ses concitoyens, le Rév. Père veut bien répéter sa séance le lendemain pour les enfants.

NOUVELLES DE BEAUPORT

Mercredi dernier, 76 enfants des deux sexes ont fait leur première communion en l'église paroissiale.

Des fidèles de cette paroisse, au nombre d'environ 600, sont allés dimanche en pèlerinage à Ste Anne de Beaupré.

Cardinal, qui a survécu à la terrible catastrophe de l'église St Jean, est en convalescence, et il a commencé à sortir de chez lui. Il est bien douteux cependant qu'il puisse jamais reprendre le travail.

\$,000 DE RECOMPENSE

Le chef de police de cette ville vient d'être informé par l'agence Pinkerton de New-York, que la compagnie Manhattan offre \$5,000 de récompense à quiconque arrêtera le nommé Richard Seaman Scott, commis-payeur de la banque du même nom, qui a pris la fuite le 1er juin, en enlevant plus de \$100,000 de la caisse de cette institution. Scott est un assez bel homme de 45 ans, portant une forte moustache, il a 5 pieds 6 pouces de taille et d'assez forte carrure.

ETUDE DU DROIT

Candidats admis à l'étude du droit, à l'examen de Sherbrooke, rangés par ordre de mérite:

Eug. Gélinas, Nicolet; C. Pouliot, Séminaire de Québec; J. B. Cissonnette, St Hyacinthe; A. Rochet, Séminaire de Québec; M. Laroche, Nicolet; C. Ducharme, l'Assomption; P. J. Cardinal, Ste-Marie; E. Godin, Trois-Rivières; H. Panche, Ste Thérèse; E. Thuot, St Hyacinthe; J. G. H. Méthot, Trois-Rivières; Z. Beauregard, Saint-Hyacinthe; D. Monét, l'Assomption; A. Geoffroy, l'Assomption; M. Budden, McGill; G. Labine, Ste Marie; A. Chagnon, Saint Hyacinthe; J. A. Cloutier, Ste Marie; W. H. Leonard, Sherbrooke.

NOUVELLES NOYADES

Samedi soir, un matelot qui retournait à bord de la barque Octavia, amaré aux estacades Hall, enlevait son gilet tout en marchant, lorsqu'il a trébuché sur un obstacle qu'il ne voyait pas, et a été précipité à l'eau. Comme ses bras étaient encore engagés dans les manches du vêtement, ses mouvements ont été paralysés et il n'a pas reparu.

Hier matin, on a trouvé sur la grève près du bassin de carénage, à St-Joseph de Lévis, le cadavre d'un enfant de onze ans nommé Joseph Myrand. On ne

On a trouvé à Beaumont, samedi, le cadavre d'un inconnu que le courant a apporté et qui a été transporté à Québec. Le coroner Beauvais tiendra une enquête aujourd'hui.

Le pont Scott sur la rivière St Char les est complètement terminé. Il a quelques pieds de moins large que l'autre.

On a récemment pêché en face de St Valier un esturgeon pesant trois cents livres et mesurant huit pieds de longueur.

L'expérience publique de la nouvelle de MM. Langevin et Thibault, remise à cause du mauvais temps aura lieu demain soir à 7 h. p. m. sur l'Esplanade, si le temps le permet.

La Voltaic Belt Co., de Marshall Michigan, offre d'envoyer à l'essai pour 30 jours leurs célèbres ceintures électriques à toutes personnes jeunes ou vieilles, souffrant de débilité nerveuse, perte de vitalité et de force et aussi de rhumatisme, névralgie, paralysie et autres maladies. On garantit le rétablissement complet de la santé, la vigueur et la force. Il n'y a donc pas de risque puisqu'on accorde 30 jours d'essai. Écrivez leur de suite, et on vous enverra gratis un catalogue illustré.

DEMANDEZ les savons médicaux du Dr Perrault qui guérissent toutes les maladies de la peau. En vente à la pharmacie du Dr Mackay, 42 rue de la Fabrique.

ANNONCES NOUVELLES
SALLE DU CONSEIL, ST-SAUVEUR
LANterne MAGIQUE
Soirée Instructive et Amusante
R. P. C. F. MARSAN, O. M. I.
Professeur au collège d'Ottawa.
LUNDI, LE 20 JUILLET 1885

Le lendemain, 21. Soirée pour les Enfants. Entrée, 10c.

A vendre à St-Roch, chez MM. J. A. Langevin, L. Drouin & Frère, E. Gauvin, Libraires, rue St-Joseph.

A St-Sauveur chez M. F. X. Lacroix, marchand de tabac, rue St-Valier; Mlle Gastonguay, libraire, rue St-Valier; Nazaire Lachance, épicer, rue Massue; J. D. Marsan, épicer, rue Bayard.

Au profit d'une bonne œuvre
14 juillet.

RONd A PATINER
MERCREDI, 15 JUILLET 8h. P. M.

GRANDE KERMESSE
Sous le patronage distingué de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur et Madame Masson, Mesdames Shehyn, Spaulding, Duchesnay, Pierre Deblois et autres dames et demoiselles de la société Québécoise.

Les recettes aideront à la réception que les clubs de raquettes préparent aux volontaires à leur retour de l'Onest.

Les corps de musique des 8e et 9e bataillons vont fournir leur généreux concours. Il y aura des tentes où de nos jolies Québécoises serviront des crèmes, des glaces, des fraises, etc.

M. E. B. Spaulding a bien voulu se mettre à la disposition du comité et se charger de surveiller les décorations de la salle. Qu'on s'y rende en foule; c'est pour les volontaires.

Les bateaux de l'île et de St-Romuald feront des voyages spéciaux.

Admission.....25cts.
Rafraichissements extra

Cartes en vente par MM. A. Lavigne, E. Holiwell, les officiers et membres des clubs de raquettes et à la porte de la salle.

Portes ouvertes à 7.30. Par ordre.

15 juillet

Soumissions demandées
Des soumissions cachetées et adressées au soussigné et endossées: "Soumission pour la construction de deux piliers en pierre pour le pont de la municipalité de St-Raymond sur la rivière Ste-Anne," seront reçues à l'office du soussigné, jusqu'à samedi, le 25 juillet courant inclusivement, pour la construction de deux piliers en pierre pour le pont de la municipalité de St-Raymond, sur la rivière Ste-Anne, au village de St-Raymond.

Le conseil municipal ne s'oblige pas à accepter la plus basse ni aucune autre des soumissions.

Par ordre, E. A. PANET, Secrétaire-trésorier, C. M. St-Raymond, et H. PELLETIER, Ass.-Sec.-trésorier, C. M. St-Raymond.

14 juillet 18

Fermeture de bonne heure
Société des Commis-Marchands de St-Roch et St-Sauveur

Le public est prié de se rappeler que d'après les arrangements pris avec messieurs les marchands de St-Roch et de St-Sauveur, les magasins fermeront à huit heures à partir du 15 juillet.

Vient de paraître:
Le premier volume des SOUVENIRS D'UN DEMI-SIECLE ou Mémoires pour servir à l'histoire contemporaine

Par J. G. BARTHE, auteur du Canada reconquis par la France. Prix du 1er volume - - \$1.50

En vente à Québec, au bureau de l'Electeur; chez MM. J. L. Filteau & Frère, libraires, rue Duade; E. Vincent, libraire, rue St-Jean (hors murs) et rue St-Paul, Basse-Ville; Drouin & Frère, libraire, rue St-Joseph à St-Roch.

Ferronnerie! Quincaillerie!!
J. E. MARTINEAU

Marchand de Quincaillerie EN GROS ET EN DETAIL
129, RUE ST-JOSEPH ST-ROCH, QUEBEC

Enseigne de la Bouilloire
A l'honneur de prévenir le commerce, les entrepreneurs et le public en général que son assortiment est des plus complets, des mieux assortis, et surtout, acheté à des conditions des plus avantageuses

COMME PRIX, importé directement des principalet et meilleures maisons ANGLAISES, ECOSSAISES, BELGES, ALLEMANDES, AMERICAINES.

Les prix auxquels les achats ont été faits permettent d'offrir nos effets à des conditions de prix tellement avantageux que nous défions toute compétition pour prix et qualité.

Les acheteurs trouveront dans l'établissement le plus grand assortiment que l'on puisse désirer dans la ligne de FERRONNERIE ET QUINCAILLERIE

Tel que Clous, Tôles, Ferblanc, Vitres, Peintures, Poêles, Outils, Poudre, Fer en barre, Acier, Ressorts Huile, Mastie, Ferrures de maison, Plomb, Coutellerie, Articles de tablette en général, etc., etc.

UN FONDS DE BANQUEROUTE acheté à 50 cents dans la piastre, au montant de \$15,000 qui sera vendu à des prix sans précédents.

Nous invitons spécialement messieurs les Charrons, Forgerons, Entrepreneurs et Marchands à venir nous voir. Nous leur promettons pleine et entière satisfaction.

N. B.—Nous répondrons toujours avec plaisir aux personnes de la campagne ou de la ville qui voudront avoir des informations sur le prix de nos effets.

AVIS
SOUSSIONS DEMANDEES

Dans l'affaire de ESIQUE DION, de la cité de Québec, maître de pension, Insolvable

Des soumissions seront reçues au bureau du soussigné, jusqu'à jeudi, le 16 juillet courant, inclusivement, à midi, pour l'achat de l'actif du failli:

Stock, ameublement, etc., des deux maisons de pension "Mountain Hill House" et "Lion d'Or".....\$5,284 87 Livres de crédits..... 649.00

Balance des loyers des deux maisons de pension jusqu'au 1er mai 1886.....

Les soumissions seront reçues pour l'actif en bloc ou pour les livres de crédits seulement.

Le soussigné n'esera pas tenu d'accepter la plus haute ni aucune des soumissions. Conditions: comptant ou billets approuvés.

Pour plus amples informations, s'adresser au soussigné, No 98, rue St-Pierre, Québec. L'hôtel "Mountain Hill House" est situé dans le centre des affaires et est le meilleur poste de la cité pour un hôtel de première classe.

ED. BEGIN, Cessionnaire syndic. 11 juillet 4f

J. S. LETOURNEAU & CIE COURTIERS, AGENTS D'ASSURANCE ET COLLECTEURS.

Argent à prêter sur propriétés foncières et sur billets. Billets promissoires, obligations et livres de compte achetés, etc., etc. VILLE DE MONTMAGNY

REFERENCES: N. Bernatchez, écr, M. P. P. James Oliva, écr, avocat, L. H. Blais, écr, capitaliste, P. Aug. Choquette, écr, avocat, F. X. Gendreau, écr, maire, G. St-Aubin, écr, marchand, A. Bender, écr, prono-taire, Montmagny; F. Kirouac, écr, Québec.

Bureau en face de la résidence de M. P. A. Choquette, avocat. 4 juillet 3m

A VENDRE
Cette belle propriété, la résidence de John Burroughs, écr, située à Ste Foye, spacieuse, commode, comprenant deux safes, poêles russes et toutes les commodités modernes, avec jardin, écuries, grand hangar, etc., etc.

S'adresser à CYRILLE TESSIER, écr, N. P. 26 juin 1m 3fps

DE MENAGES

Nous avons transporté le siège de nos affaires dans notre nouvelle bâtisse aux Nos 77 et 79 rue St-Jean, Haute-Ville, en face du magasin d'épicerie de M. Grenier. Notre nouvel et spacieux établissement nous permet de garder constamment en magasin l'un des assortiments de

PIANOS, HARMONIUMS et instruments de Musique

de toutes espèces, le plus considérable de la Puissance; entre autres célèbres marques de pianos nous avons le fameux New-combe, dont le volume, la richesse, la sonorité, le fini, l'élégance et la solidité ne sont égaux par aucun autre facteur des deux continents. La meilleure preuve est le grand succès obtenu par les fabricants MM. Newcombe & Co à la gigantesque exposition universelle tenue à la Nouvelle-Orléans en mai dernier 1885. Médailles et diplômes de mérite et mention honorable pour les meilleurs Américains et Canadiens. Ceux de Heintzman & Co, Weber & Co, Mozart, Stanley & Co, nos harmoniums de W. Doherty & Co, Bell & Co, Toronto Standard Organ Co. Instruments de cuivre et à cordes pour fanfares et orchestres, des facteurs suivants: Jérôme Tribouville, Lamy, Paris, France, Violons et Accordéons Italiens et Allemands, Américains et Français, et un assortiment complet d'articles appartenant à cette branche de commerce.

Aussi Machines à Coudre, à Tricotter, à Laver et à Tordre, en gros et en détail. Réparation et Accord de Pianos et harmoniums.

BERNARD & ALLAIRE, Éditeurs de Musique 77 & 79 rue St Jean Haute-Ville Québec.

LE MONTMAGNY
étant engagé pour pèlerinages à Ste-Anne de Beaurup pour le mercredi 15 et 22 du courant, il n'y aura pas de bateaux dans sa ligne entre Québec et Berthier, excepté que le dernier jour il descendra l'après-midi à l'heure ordinaire, 4 h. p. m.

Capt. D. LORD, Québec, 13 juillet 1885.

VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE CHEVRIER

Le VIN à l'Extrait de Foie de Morue, préparé par M. CHEVRIER, Pharmacien de 1^{re} classe, à Paris, possède à la fois les principes actifs de l'huile de Foie de Morue et les propriétés thérapeutiques des préparations alcooliques. — Il est précieux pour les personnes dont l'estomac ne peut pas supporter les substances grasses. — Son effet, comme celui de l'huile de Foie de Morue, est souverain contre la Scrofule, le Rachitisme, l'Anémie, la Chlorose, la Bronchite et toutes les Maladies de poitrine.

VIN A L'EXTRAIT DE FOIE DE MORUE CREOSOTE CHEVRIER

La Créosote de Bêtré arrête le travail destructeur de la Phthisie pulmonaire, car elle diminue l'expectoration, réveille l'appétit, fait tomber la fièvre, supprime les sueurs. Ses effets, combinés avec ceux de l'huile de Foie de Morue, font du Vin à l'Extrait de Foie de Morue créosoté de CHEVRIER, le remède par excellence contre la PHTHISIE déclarée ou menaçante.

Pension d'Ete

LA MAISON DE PENSION DE M. CYRILLE BENOIT DE DESCHAMBAULT

la plus confortable comme la plus connue de cette paroisse, est ouverte aux familles qui désirent passer LA BELLE SAISON à la campagne.

Elle occupe le plus beau site de l'endroit et a l'immense avantage d'être à proximité du bateau et des chars.

On pourra louer une partie de cette maison pour la saison. 29 mai jno

VOYAGES DE PLAISIR A BORD DU "VEGA"

Magnifique vapeur pouvant contenir 250 passagers

A commencer du 10 juillet 1885, le Vega fera les voyages suivants, le temps et les circonstances le permettant: LUNDI, fera le tour de l'île d'Orléans. Départ 1.30.

MARDI, ira à l'île aux Grues. Départ 9.00 a. m. MERCREDI, ira à Berthier. Départ 9.00 a. m. JEUDI, Isle aux Grues, 9.55 a. m. VENDREDI, Berthier, 9.00 a. m. SAMEDI, Tour de l'île, 1.35 p. m. Point de départ: Quai Champlain. Prix du passage, 50 c.

Tous les soirs le vapeur Vega fera, si le temps le permet, une excursion, laissant le quai Champlain à 8 h. p. m. et revenant à 10 h. p. m. Prix, 25 c. Tous les dimanches il des voyages intermédiaires à l'île d'Orléans, etc. 9 juillet

Pèlerinage à la Bonne Ste-Anne en faveur du bazar de l'église de Notre-Dame de la Garde

Avec la permission de Mgr l'Archevêque, ce pèlerinage, sous la direction du révé. M. P. Lessard, aura lieu à Ste-Anne de Beaurup DIMANCHE, 19 JUILLET

Le vapeur Brothers, capt. Elz. Fortier, retenu pour la circonstance, partira du quai Champlain à 6 h. a. m. Prix du passage, aller et retour, quai compris, 50 cts. Les cartes seront vendues au bateau le matin du pèlerinage. 10 juillet

PILULES PURGATIVES
EXTRAIT D'ELIXIR TONIQUE ANTI-CLAIREUX DU D^r GUILLIE
Préparé par PAUL GAGE, Phien, seul Propriétaire, 9, r. de Grenelle-St-Germain, PARIS

L'action de l'ELIXIR GUILLIE est toujours bienfaisante. Comme Purgatif, il est tonique en même temps que rafraichissant; il aide et corrige toutes les sécrétions et donne de la force aux organes. N'exigeant pas une dose élevée, il peut être administré avec un égal succès aux enfants et aux vieillards sans crainte d'aucune espèce d'accident.

Une expérience de plus de soixante années a démontré que l'ELIXIR GUILLIE était d'une efficacité incontestable contre toutes les FIÈVRES EPIDÉMIQUES, DYSSENTERIES, CHOLÉRA, AFFECTIONS GOUTTEUSES et en général comme DÉPURATIF dans toutes les MALADIES CONGESTIVES.

Les Pilules d'Extrait d'Elixir du D^r Guillie contiennent, sous un petit volume, toutes les propriétés toniques, purgatives et dépuratives de cet Elixir. Elles conviennent surtout à la classe ouvrière, à laquelle elles évitent les dépenses considérables des maladies et les pertes de temps.

Dépôt à Québec: D^r Ed. MORIN & C^{ie}, Pharmaciens-Chimistes, 314, rue St-Jean.

ÉPILEPSIE HYSTÉRIE CONVULSIONS MALADIES NERVEUSES

APÉRITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DÉPURATIFS

ils guérissent et préviennent les maladies qui se rattachent à l'ENGORGEMENT des INTESTINS, telles que: Manque d'appétit, Migraine, Constipation, Amas de Bile, Congestions du Foie, du Poupon et du Cerveau, etc.

Exigez l'étiquette ci-jointe en 4 couleurs, avec le mot VÉRITABLES 1^{re} 50 la 1/2 boîte (50 grains) — 3 fr. la boîte (105 grains) — NOTICE dans chaque boîte. A Québec: Pharmacie de M. MORIN et les bonnes Pharmacies.

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.



Guérison souvent! Soulagement toujours!

SOLUTION ANTI-NERVEUSE

Laroyenne

VENTE EN GROS PARIS, 7, Boulevard Denain, 7, PARIS PHARMACIE DUREL



APÉRITIFS, STOMACHIQUES, PURGATIFS & DÉPURATIFS

ils guérissent et préviennent les maladies qui se rattachent à l'ENGORGEMENT des INTESTINS, telles que: Manque d'appétit, Migraine, Constipation, Amas de Bile, Congestions du Foie, du Poupon et du Cerveau, etc.

Exigez l'étiquette ci-jointe en 4 couleurs, avec le mot VÉRITABLES 1^{re} 50 la 1/2 boîte (50 grains) — 3 fr. la boîte (105 grains) — NOTICE dans chaque boîte. A Québec: Pharmacie de M. MORIN et les bonnes Pharmacies.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

Se vend dans toutes les bonnes Pharmacies et Drogueries.

Dépôt général: PARIS 21, Faubourg Montmartre, 21

NEVEU DE TRICOCHÉ

XXVIII

LES CONFIDENCES DE ZÉPHORE

(Suite)

—Si fait, mais je n'ai pas remarqué... Vous disiez donc que cette entrée?... —Est celle du patron et ne regarde pas les autres... Voyons, dépêchons-nous, si nous prenons quelque chose, dit sèchement le bossu. J'ai mes affaires, moi aussi, et ne veux pas perdre mon temps. —Qu'est-ce que vous buvez? Du vin, du rhum, du cognac? —Un petit verre de fine champagne. —Garçon, deux fines! Deux fines! Dieu sait quel mélange le marchand de vins donnait sous ce nom. Mais c'était toujours de l'alcool. C'est le principal pour le consommateur... Le bossu tressaillit lorsqu'il vit verser la liqueur dorée. —A votre santé, dit Jean-Baptiste Palaiseau. —A la vôtre... —Redoublons-nous? Le bossu le regarda avec défiance. —C'est que je n'ai pas l'habitude... dit-il: je crains que ça ne me dérange... —Allons donc! Les deux font la paire. D'ailleurs, avant de boire nous avons à causer d'affaires... —Oui, nous avons à causer... d'affaires, répéta le bossu, dont les yeux brillaient. —Asseyons-nous donc, répondit Palaiseau, puisque vous verrez votre patron arriver. Garçon, deux autres fines! —Oui, je verrai le patron... c'est juste... Garçon, deux autres fines! —Ça fera quatre, débitez-vous!... dit en riant de son bon rire le grainetier. —Comment quatre? —Oui, deux que je commande et deux que vous commandez... Ah! tant pis, nous les boirons bien... —Oui, nous les boirons, dit le bossu, sur qui le premier verre faisait déjà son effet. Le garçon apporta les quatre verres. Le bossu avala les deux siens avec avidité. Ses petits yeux brillaient comme deux lanternes. —C'est sain, par les temps froids, dit Palaiseau. Maintenant, monsieur l'employé, voulez-vous que je vous raconte mon affaire? —Oui, racontez, je vous écoute... Vous disiez... —Je vous disais que j'avais un procès imminent pour une livraison que j'ai faite. —Mais vous parlez de votre cousin, murmura le bossu dont la figure s'empourprait. —Justement, c'est lui qui m'a procuré la clientèle de celui avec qui je vais avoir un procès, un noble, un comte... —Ah! un comte?... parfaitement... —Ce comte, qui passe pour être très riche... Dites donc, prendriez-vous encore quelque chose, vous? —Non, merci. —Si, encore un petit cognac... Garçon, versez-nous deux cognacs et... laissez la bouteille. Les deux hommes trinquèrent encore. Le grainetier continua: —Je vous disais donc que mon client, M. le comte de Pringy... Il regardait fixement le bossu. Celui-ci tressaillit. —Le comte de Pringy, murmura-t-il d'une voix pâteuse... un bon... celui-là... il ne vient pas... c'est dommage... —Le connaissez-vous donc? demanda vivement le grainetier. —Moi... non... c'est-à-dire... c'est le patron qui... lui joue... un tour... il lui dit... Ah ça? pourquoi me demandez-vous ça, vous?... hein? —Dam, je suis en affaires avec le comte. —Le comte... le comte de Pringy... Oui... il paye bien, lui... c'est un brave homme... je lui dirai tout... —Quoi donc? qu'avez-vous donc à lui dire? —Qu'on l'a trompé... que le patron... Tiens, le patron, vois-tu... eh bien! entre nous, c'est... c'est une canaille... dit le bossu qui était tout à fait gris. —Oui, je le sais... —Tu le sais... Moi aussi... Mais toi, tu n'as pas de preuves... moi, j'en ai des preuves... vois-tu! à ta santé, mon cher Chose... Machin... comment t'appelles-tu? —Palaiseau... Mais vous disiez que ces preuves... —Tout!... j'ai tout! dit le bossu avec emphase. Tout!... j'ai regardé, vois-tu... par le trou... un trou que j'ai fait dans le mur... Il ne le sait pas... J'ai vu l'armoire... —Quelle armoire?... Parlez, voyons, parlez donc! —Le bossu se mit à rire... —Ah! ah! ah! tu voudrais le savoir, Beloiseau... ah! ah! ah! je suis plus malin que toi... je ne te le dirai pas... —Voyons, trinquiez avec moi encore un coup... —Non, j'ai assez bu... Quand j'ai bu, je parle trop et tu me chiperai ma fortune. Car j'y ferai ma fortune... entends-tu, mon ami... Bagnoux... car tu es mon ami, pas vrai?... dis... dis... Chose?... —Sapristi, je l'ai trop fait boire, se dit avec colère Fauvette, car c'était lui qui, déguisé en grainetier, s'était introduit chez l'agent de renseignements, pour examiner les lieux et questionner le commis... Eh! voyons, monsieur l'employé, de quelle armoire parlez-vous? hein... —Ne me secouez pas... comme ça... dit le bossu en riant toujours, ça me brouille les idées... Ah! et ne tourne pas, Anthony... Tu tournes... ça me fait tourner, moi aussi. Ah! tiens, j'ai mal à la tête... Montrouge... je tombe... soutiens-moi, Châtillon... —Glissant de sa chaise, le bossu s'affaissa comme une masse sous la table. —Allons, dit Fauvette, encore un coup

de manqué. Je ne saurai rien de plus par celui-là.

XXIX

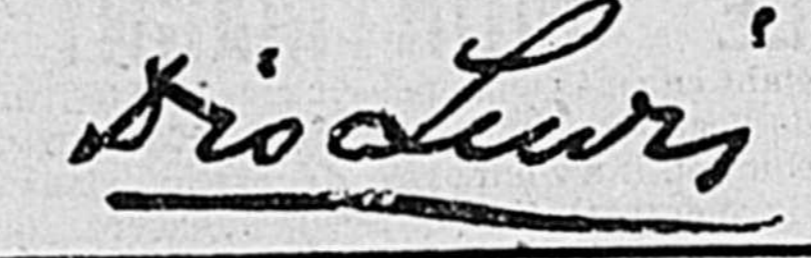
OU LE CHEF DE LA SÛRETÉ COMPREND TOUT A FAIT

Sans perdre une minute, Fauvette se rendit à la sûreté raconter à son chef ce qu'il venait d'apprendre. —Ainsi, dit le chef en réfléchissant, ce Loyal-Francœur a une armoire cachée dans laquelle on trouverait bien des choses utiles, sans doute... Mon Dieu! que de secrets de famille il doit y avoir là! que de mystères dont on pourrait trouver l'explication, que de crimes jusqu'à présent inexplicables et sur lesquels la vérité nous serait enfin connue! Il prit sa tête dans ses deux mains et se mit à réfléchir. Fauvette le regardait en silence. —Oh! reprit le chef, si on avait son libre arbitre; si on pouvait, sûr de bien agir, empoigner carrément ces gens-là et faire une perquisition en règle, à fond, dans leurs tanières!... Mais non, ils s'ont commerçants; ils paient patente; la loi les protège... comme elle protège les banquiers voleurs et les empoisonneurs établis en boutique... C'est du commerce... ils sont sacrés!... —Alors, patron, dit timidement Fauvette, nous n'avons rien à faire? —Que sais-je? Si, pourtant, il faut agir d'une façon ou d'une autre: le bossu qui t'a raconté cela, on ne pourrait pas l'acheter? —Je ne crois pas. Gris, il a parlé. Maintenant il va se défilé. —Et les agents de ce Loyal-Francœur? —Oh! ceux-là, on les aurait plus facilement car les malheureux gagnent à peine de quoi vivre. J'en ai connu un, dans le temps, de ces employés aux renseignements. Triste métier!... Le meilleur d'entre eux n'a pas plus de cinq francs par jour... Et il faut pour cela être sur pied du matin au soir quand ce n'est pas plus. Il y en a qui n'ont que 4 fr. 50 et même 4 francs et ce sont ceux qu'on fait le plus courir... Et avec cela, défense de prendre même l'omnibus, sinon à leur compte, et le renvoi s'ils ne réussissent pas dans ce qui leur est ordonné. —Mais alors, ces employés, nous devrions facilement les mettre dans nos intérêts? —Parbleu, oui; malheureusement ils ne savent rien. Leur directeur leur donne rendez-vous dans l'alcôve où il leur fait connaître la consigne. Pas de danger qu'il le permette dans son sanctuaire... De plus, la plupart du temps, ils agissent sans savoir le fin mot de l'affaire, chacun apportant sa part et le chef centralisant tout ça... comme chez nous, parbleu!... sauf qu'ils sont plus durement menés. —Assez causé, Fauvette. Il faut agir... —Comment? —Comment? Je ne sais. Mais je trouverai. Avant tout, il faut que je voie le juge... Le lendemain, à quatre heures, il se rendit au Palais. Justement, M. Dauffin était en train de faire subir à son inculpé un nouvel interrogatoire. Depuis cinq jours qu'il était prisonnier, Pringy avait énormément changé; si confiant qu'il fut resté en l'innocence de la justice, il avait en à subir de douloureuses épreuves. Quand, transféré du Dépôt à Mazas, il lui avait fallu revêtir le costume de la prison, tout son être s'était révolté... il avait eu envie de se débattre, de résister... Quand ensuite, le lendemain, on l'avait fait monter dans le panier à salade quand de ce véhicule infâme il avait fallu passer à ce cloaque qu'on appelle la soucière et où les accusés attendent leur tour d'interrogatoire, chaque étape de ce calvaire lui avait creusé une ride au front. C'est brisé, épuisé, qu'il comparaisait devant le juge d'instruction. M. Dauffin, lui, considérait avec complaisance cette agonie. Il y voyait l'action toute-puissante de l'appareil judiciaire sur une conscience bourlée de remords et espérant de prochains et complets aveux. Au contraire, las de tortures, le pauvre Pringy s'était décidé à ne plus rien dire. —Ainsi, prononçait solennellement pour la centième fois M. Dauffin, ainsi, accusé, vous persistez dans vos dénégations? —Oui, monsieur. —C'est un système déplorable, auquel je vous conseille de renoncer. Des aveux francs et loyaux seraient pris en considération par la justice... Eh bien? que dites-vous? —Rien, monsieur. —Rien... quel endurcissement! Je pourrais comprendre cela chez un paysan privé des bienfaits de l'éducation. Mais un homme du monde, un noble, un ancien officier de l'armée... Voyons, ne vous décidez-vous pas? Pringy se tut. —Hein? Qu'avez-vous à dire? Voyons? —Mais rien, absolument rien... —Pas même ce qu'est devenue Mlle de Rieuque? —Je l'ignore. —Mais, pourtant, cette lettre écrite par vous au père; car c'est bien vous qui l'avez écrite? —Parfaitement. —En bien, vous y promettez, moyennant une grosse somme, de rendre Mlle de Rieuque à son père. —C'est que j'avais pour cela un moyen. —Ce moyen, faites-nous le connaître? —Non. —Mais vous vous perdez, malheureux! s'écria le juge, sortant de la majestueuse dignité dont il avait l'habitude... Vous accumulez sur votre tête les foudres de la justice!... —Peu m'importe. M. Dauffin regarda son greffier, qui haussa les épaules. —A ce moment l'huissier du palais frappa. —M. le chef de la sûreté demande à parler tout de suite à monsieur le juge, dit-il. —Faites-le entrer. Le chef de la sûreté entra, salua le juge et regarda avec intérêt le pauvre Pringy, qui s'était levé à son arrivée. —J'ai deux mots très pressés à vous dire, murmura-t-il à demi-voix. —Pour quelle affaire? —Celle-là... —Venez.



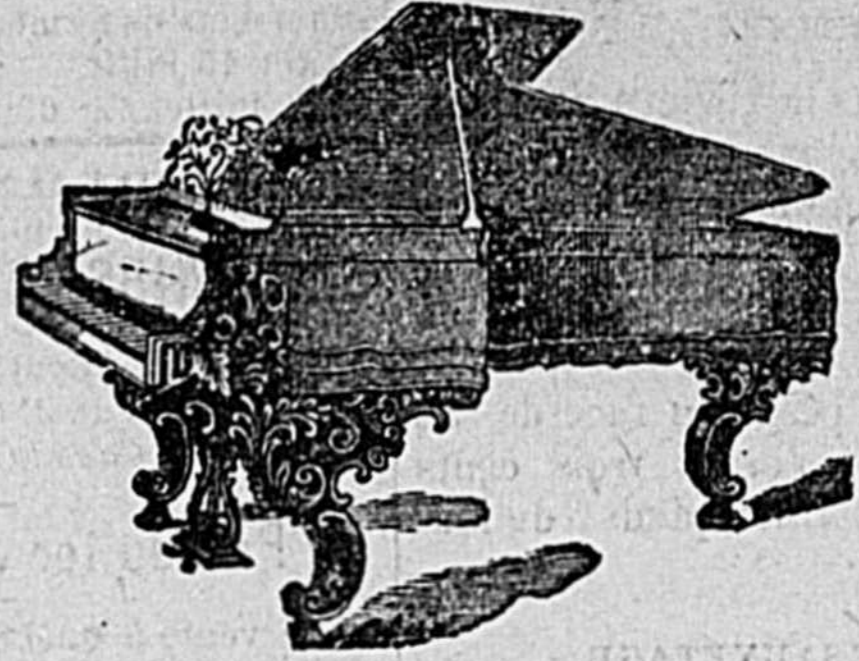
LE GRAND DOCTEUR DIO LEWIS SON OPINION EXPRESSE

Les témoignages si directs de profession, de la faculté, de médecins éminents et de tant d'autres personnes intelligentes et honorables en faveur du WARNER'S SAFE-CURE m'avaient grandement surpris à mesure que les meilleurs journaux reproduisaient ces attestations dans leurs principales colonnes. Comme je connais plus d'un de ces messieurs, la lecture de leurs témoignages me donna l'idée d'acheter quelques bouteilles de WARNER'S SAFE-CURE afin de l'analyser. Mieux que cela, j'en pris moi-même, ayant soin de tripler la dose prescrite. Je m'assurai ainsi que ce remède n'a rien d'offensif. J'ajoute même en toute franchise que j'en ferai usage s'il m'arrivait de souffrir des reins. De fait, la médecine s'arrête toute déconcertée et est obligée de confesser son impuissance en présence de plus d'un cas de mal des reins. D'autre part, les attestations de centaines de personnes dignes de foi et en possession de toutes leurs facultés ne laisse guère à douter que M. H. Werner ne soit tombé sur l'une de ces heureuses découvertes auxquelles l'humanité souffrante doit parfois le soulagement.



NOUS VENONS DE RECEVOIR : 10 pes Soie Noire, gros grain, valant 50c. offerte à 50. 5 doz Corsets, valant 50c. réduits à 30. 60 pes Etoffe à robe, valant 15c. réduits à 8. 20 pes Serge en laine, valant \$1.25 réduit à 75c. Spécialité: ARTICLES DE DEUIL. F.-X. LEPAGE & CIE, 58, rue de la Couronne.

LES CELEBRES PIANOS KNABE DE BALTIMORE



Cette fabrique est établie depuis près de 50 ans, et ses instruments ont acquis une Reputaion Universelle par l'EXCELLENCE DU SON, de la TOUCHE et de leur DURABILITE à toute épreuve. Je viens de recevoir un assortiment choisi de PIANOS A QUEUE, CARRÉS et DLOIS, et j'invite cordialement les musiciens et les acheteurs à venir les examiner.

L. E. N. PRATTE, SEUL AGENT POUR LA PROVINCE DE QUEBEC, 1676, RUE NOTRE - DAME, MONTREAL, 1676.

A. B. DUPUIS 57, RUE ST-PAUL, 57

En face de MM. J. B. Renaud & Cie. Spécialité de riches confiseries importées. Assortiment complet et varié de sucreries, Mélanges, Pastilles, Chocolats, Gum Drops, Bonbons français, Caramels, Jujubes, etc., etc.; PEPPERMINT FORTE ET EXTRA-FORTE XXX BISCUIITS reçus journellement de la maison Vian & Frère, comprenant 42 différentes sortes. PRENEZ GARDE: Le maché étant inondé de confiseries contenant des ingrédients très nuisibles à la santé, je choisis l'occasion pour informer mes nombreux clients que tous les articles sortant de mon établissement sont absolument et parfaitement hygiéniques. Mes prix sont les plus bas du marché. EN GROS SEULEMENT. 22 avril 8m

ANALYSE DE LA CELEBRE BIERE ET PORTER LABATT DE LONDON, ONT.

Par le Revd P. J. Ed. PAGE, Professeur de Chimie de l'Université-Laval Québec, 4 mai 1885. J'ai fait l'analyse de la Bière INDIA PALE ALE, fabriquée par JOHN LABATT, London, Ontario, embouteillée par M. N. Y. MONTREUIL, Québec; c'est une bière légère contenant peu d'alcool, d'une saveur délicieuse et très agréable, d'une qualité supérieure et pouvant rivaliser avec les meilleures Bières importées tant Anglaises qu'Américaines. J'ai aussi analysé le Porter (XXX STOUT) de cette même Brasserie qui est d'excellente qualité, sa saveur est très agréable, c'est un tonique plus énergique que la Bière précédente, car il est plus riche en alcool, pouvant être comparé avantageusement avec tout Porter importé. Ces Bières et Porter de JOHN LABATT, de London, Ontario, sont fabriqués des meilleures qualités d'orge et de houblon, elles ne contiennent aucun ingrédient nuisible à la santé. P. J. ED. PAGE, Professeur de Chimie, Université-Laval, Québec. Le public est prié de se défier des contrefaçons ou substitutions. N. Y. MONTREUIL, seul agent, 179, rue St-Paul, Québec. 10 juin 3m

LOTTERIE NATIONALE DE N. le CURÉ A. LABELLE

VALEUR DES LOTS Première série -- \$50,000.00 GROS LOT: \$10,000.00 Deuxième série -- \$10,000.00 GROS LOT: \$2,500.00 Le Deuxieme Tirage AURA LIEU AU CABINET DE LECTURE PAROISSIAL Vis-à-vis le Séminaire à Montréal MERCREDI, le 15 JUILLET A DEUX HEURES P. M. Si le tirage ne peut se terminer le 15, il se continuera les jours suivants à la même heure. Hâtez-vous d'acheter vos billets COUT DU BILLET Première série \$1.00 Deuxième série 25 cts. Pour obtenir des billets, s'adresser soit en personne, soit par lettres enregistrées, au secrétaire, S. E. LEFEBVRE, No 19 rue St-Jacques, Montréal. Envoyez 5 cts pour port et enregistrement de l'envoi des billets (Etats-Unis, 8 cts). La liste officielle des numéros gagnants sera transmise le 20 juillet à toute personne qui en fera la demande et enverra un timbre-poste de 3 cents. 18 juin 1m

"L'ELECTEUR" JOURNAL QUOTIDIEN ET HEBDOMADAIRE

ORGANE DES LIBERAUX du district de Québec Edition quotidienne. Un an \$4.00 Six mois 2.00 Trois mois 1.00 Edition hebdomadaire Un an \$1.00 Six mois 0.50 Trois mois 0.25 Le prix de l'abonnement est strictement payable d'avance.

ANCIENNE MAISON MONTCALM



CAFÉ MONTCALM HOTEL 36, RUE ST-LOUIS, HAUTE-VILLE Marché à toute heure Z. ROGER, Propriétaire. 14 fév. 1a

UNE AUTRE PREUVE de l'efficacité de l'Eau Minérale des célèbres sources de St-Léon CERTIFICAT M. M. GINGRAS, LANGLOIS & CIE, Depuis nombre d'années, je souffrais de la terrible maladie de la Dyspepsie à un tel point que ne pouvais manger de viande depuis près de deux ans. Ayant lu les différentes guérisons obtenues par l'usage de l'Eau Minérale St-Léon, j'ai commencé à en boire suivant la manière prescrite dans vos annonces, j'en fais usage depuis un mois, et maintenant je puis manger de la viande, j'ai bon appétit et je deviens plus fort de jour en jour. Je me fais donc un devoir de recommander cette eau merveilleuse à tous ceux qui souffrent de la même maladie. Je suis avec reconnaissance, Votre très honoré, LEVY RECIO, Agent général d'impressions, 61, rue Grant, St Roch. Cette eau doit être prise à jeun pour la constipation ou purgation, et après les repas pour la Dyspepsie ou indigestion. Un approvisionnement frais reçu aujourd'hui. GINGRAS, LANGLOIS & CIE, No 3, Port Dauphin. 20 juin 1a

LIGNE DE LA MALLE ROYALE



DE VAPEURS ALLANT AU SAGUENAY, TADOUSAC, CACOUNA, RIV.-DU-LOUP, et MALBAIE. A commencer le 23 JUIN les vapeurs de première classe bien connus St. Lawrence et Union partiront du quai André comme suit: Les MARDIS et VENDREDIS à 7.30 heures a. m., le St. Lawrence pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! et arrêtera à la Baie St-Paul, Eboulements, Malbaie, Rivière-du-Loup et Tadousac. Les MERCREDIS et SAMEDIS à 7.30 A. M., le Union pour Chicoutimi et Baie des Ha! Ha! arrêtant à la Baie St-Paul, à la Baie Coudres, les Eboulements, Malbaie, Rivière-du-Loup, Tadousac et L'Anse-St-Jean. Laisant la Rivière du Loup. — Pour le Saguenay, à 5.00 p. m. le même jour, et pour Québec, les mercredis, jeudis et samedis à 5.00 p. m. et les dimanches à 7.00 p. m. On peut se procurer des billets et retenir des cabines au Bureau Général des Billeis, vis-à-vis l'Hôtel St-Louis, et au bureau de la Compagnie de Navigation à vapeur du St-Laurent, quai St-André, et à bord du vapeur. A. GABOURY, Secrétaire. 22 avril

VENTE A L'ENCHERE MERCREDI, 15 JUILLET d'un magnifique Moulin à Farine en parfait ordre, moulin à carder, à fouler, à presser et à teindre les étoffes, tous situés sur la rivière du Chêne et appartenant à M. Eric Marchand qui ne les met en vente que parce que l'état de sa santé ne lui permet pas de faire les réparations de la chaussée, qui s'est brisée ce printemps. Vente à 10 h. a. m., à St-Jean Deschailons. Conditions de paiement les plus faciles. 30 juin 2s qh